

Pour s'assurer de disposer d'un ensilage de maïs de qualité, il est primordial de ne pas échouer à l'ultime étape qu'est la récolte. Le stade de maturité optimal qui permet de remplir cet objectif se situe entre 32 et 35 % MS. Cependant, choisir le bon moment pour récolter reste souvent une décision difficile tant les facteurs à prendre en compte sont nombreux. Pourtant, une mauvaise décision peut avoir de très lourdes conséquences sur les performances zootechniques et économiques des élevages.

Afin d'apporter une aide à la décision, le Centre Pilote Maïs, subventionné par le Ministère régional wallon de l'agriculture, a mis en place un réseau d'observation de l'évolution de la maturité du maïs ensilage. Ce réseau compte 78 sites d'observation représentatifs des différentes zones agricoles de haute et moyenne Belgique. La région wallonne a été subdivisée en 13 zones agricoles et chacune des zones est représentée par 6 sites d'observation. Un relevé hebdomadaire est effectué sur l'ensemble du réseau par les organismes actifs au sein du Centre Pilote Maïs (CARAH, CIPF, BWAQ, OPA, Centre de Michamps et CPL-VEGEMAR). Les résultats sont immédiatement consultables sur le site internet du CPM (www.centrepilotemais.be).

Au Centre du Pays, les premiers prélèvements réalisés par le Centre Pilote Maïs indiquent une avance de maturité d'environ 2 semaines par rapport à une année classique. Comme pour les céréales à paille, les récoltes du maïs ensilage devront donc se prévoir plus rapidement en 2017. En zone sablo-limoneuse du centre, en zone limoneuse ouest ainsi qu'en Campine hennuyère, les ensilages des variétés plus précoces peuvent s'envisager dès cette semaine. Pour les variétés tardives, dans les mêmes régions, les récoltes ne devront débuter que dans une semaine à 10 jours, soit à la mi-septembre. En zone limoneuse est, les récoltes peuvent toutes être postposées d'une semaine. Ainsi, les variétés précoces se récolteront à partir de la semaine du 11 septembre tandis qu'en variétés tardives, rien n'est à envisager avant la semaine du 18 septembre.

Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, la situation est moins préoccupante. Une avance de maturité y est aussi observée pour cette période de l'année. Cependant, rien d'urgent pour les prochains jours ! Toutefois, la Famenne possède une certaine avance sur le Condroz. Ainsi, les premières observations indiquent un stade optimal de récolte des variétés précoces atteint dans 10 à 15 jours en Famenne, soit après le 15 septembre. Les variétés plus tardives l'atteindront la semaine suivante. Dans le Condroz et en région herbagère liégeoise, les récoltes suivront avec une semaine de retard. Ainsi, les variétés plus précoces s'ensileront idéalement à partir du 20 septembre et les variétés plus tardives se récolteront après le 25 septembre.

En région jurassique, la récolte des variétés précoces semées au 20 avril sur des terres sablonneuses se récolteront à partir de la prochaine semaine, soit après le 10 septembre. Par contre, dans les autres situations de cette région, les récoltes se raisonneront de la même manière qu'en Condroz avec des récoltes de variétés précoces à partir du 20 septembre et les variétés tardives à partir du 25 septembre.

Partout en Wallonie, la méfiance est de mise avec les parcelles semées après le 5 mai qui accusent régulièrement des retards allant de 3 à 4 points de matière sèche, soit 10 à 15 jours de retard par rapport aux situations moyennes traitées dans ce communiqué. Le temps est donc venu de visiter ses propres parcelles afin de les évaluer précisément en tenant compte de cette avance de maturité observée par notre réseau.

Bien entendu, ces premières prévisions de récolte évolueront selon les conditions météorologiques des prochains jours et le communiqué prévu la semaine du 11 septembre permettra d'y apporter beaucoup plus de précisions. Les passages de zones de pluies plus actives autours du prochain week-end pourraient notamment retarder ces premières prévisions.

Le Centre Pilote Maïs

Situation des maturités du maïs ensilage
(estimation des teneurs en M.S. valable pour la semaine n° 36 du 4 au 11/09/2017)

Régions agricoles et sites	Variétés plutôt précoces (FAO < 230)			Variétés plus tardives (FAO > 230)		
	Du 4 au 11/09/2017	Du 5 au 12/09/16	Du 31/08 au 7/09/15	Du 4 au 11/09/2017	Du 5 au 12/09/16	Du 31/08 au 7/09/15
Zone Limoneuse Est +Basse Meuse <i>(Beauvechain,, Couthuin, Eben-Emael, Haneffe, Mortroux, Piétrain)</i>	De 29 à 31 %	NP	NP	De 28 à 30 %	NP	NP
Zone Limoneuse Centre + Sablo-limoneuse <i>(Baulers, Buzet, Chastre, Gembloux, Rêves, Roux-Miroir)</i>	De 30 à 32 %	NP	NP	De 27 à 30 %	NP	NP
Zone Limoneuse Ouest <i>(Ath, Dour, Melles, Ostiches, Soignies, Villers-Saint-Amand)</i>	De 30 à 32 %	NP	NP	De 27 à 30 %	NP	NP
Campine hennuyère <i>(Ellignies St Anne, Quevaucamps, Stambruges, Tertre, Villerot, Wadelincourt)</i>	De 30 à 33 %	NP	NP	De 28 à 31 %	NP	NP
Condroz Ouest <i>(Biesme sous Thuin, Flavion, Gerpennes, Gozée, Momignies, Yves- Gomezée)</i>	De 26 à 29 %	NP	NP	De 23 à 26 %	NP	NP
Condroz Centre <i>(Achêne, Ciney, Courrière, Crupet, Havelange, Schaltin)</i>	De 26 à 28 %	NP	NP	De 23 à 25 %	NP	NP
Condroz Est <i>(Bois-et-Borsu, Clavier, Ellemelle, Neupré, Pailhe, Rotheux)</i>	De 25 à 28 %	NP	NP	De 24 à 26 %	NP	NP
Famenne Ouest <i>(Chimay, Franchimont, Mariembourg, Mesnil-St-Blaise, Neuville, Villers-le-Gambon)</i>	De 27 à 30 %	NP	NP	De 26 à 29 %	NP	NP
Famenne Centre <i>(Ambly, Aye, Gozin, Haversin, Humain, Montgauthier)</i>	De 26 à 29 %	NP	NP	De 25 à 28 %	NP	NP
Famenne Est <i>(Bomal, Grandhan, Herbet, Izier, My, Somme-Leuze)</i>	De 26 à 29 %	NP	NP	De 25 à 28 %	NP	NP
Région Herbagère Liégeoise <i>(Louveigné, Melen, Soiron, Sprimont, Theux, Xhoris)</i>	De 26 à 28 %	NP	NP	De 24 à 27 %	NP	NP
Région jurassique <i>(Autelbas, Châtillon, Rulles, Schockville, Sommethonne, Villers- sur-Semois)</i>	De 26 à 30 %	NP	NP	De 23 à 27 %	NP	NP

Les avertissements sont disponibles sur le site du Centre Pilote Maïs (www.centrepilotemais.be). Ils sont réalisés grâce au concours du Ministère régional de l'Agriculture, du CARAH de Ath, du CIPF, du CPL-VEGEMAR, de la Province de Liège-Agriculture, de Brabant Wallon Agro Qualité ; de l'OPA de Ciney et du Centre de Michamps. Les avis ne peuvent être diffusés sans l'accord du Centre Pilote Maïs.